

Date : 30/07/2020

**MEYSSAC – Le nouveau Comité du Syndicat Mixte BELLOVIC est installé**

Le Comité syndical s'est réuni le 30 juillet dernier afin d'installer ses nouveaux membres et d'élire le nouvel exécutif pour les six prochaines années. M. Jacques BOUYGUE, conseiller municipal de la commune de NOAILHAC, a été réélu Président du Syndicat avec 37 voix sur 39. Il sera accompagné de 4 vice-présidents. Mme Nelly GERMANE, Maire de CUREMONTE, fait son entrée au sein du nouvel exécutif en tant que 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente. M. Jean-Paul DUMAS, Maire de BILHAC, M. Christophe LISSAJOUX, Maire de MÉNOIRE et M. Bernard REYNAL, Maire d'ASTAILLAC, ont été respectivement reconduits 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, et 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Pour rappel, le Syndicat Mixte BELLOVIC gère la distribution et la production d'eau potable sur le territoire de 39 communes essentiellement du Midi Corrézien. Il assure également les compétences « assainissement collectif », « voirie rurale » et « voirie communale non-communautaire » principalement pour les communes de l'ancien canton de Beaulieu-sur-Dordogne.

**Le nouvel exécutif du Syndicat :**

Jacques BOUYGUE, Président

Nelly GERMANE, 1<sup>ère</sup> Vice-PrésidenteJean-Paul DUMAS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président



Christophe LISSAJOUX, 3<sup>ème</sup> Vice-Président



Bernard REYNAL, 4<sup>ème</sup> Président

**Le territoire du Syndicat Mixte BELLOVIC est le seul à ne pas être concerné par les restrictions d'eau potable provenant de son réseau en Corrèze :**

Au cours de la réunion, le Président a rappelé que les années d'efforts sur le prix de l'eau et les investissements effectués dans la restructuration de la ressource ainsi que dans la construction de la nouvelle station de production et de traitement de l'eau de la Grèze sur la rivière Dordogne payent aujourd'hui. Il s'agit de la deuxième année consécutive où le territoire du syndicat est le seul en Corrèze à ne pas être concerné, pour l'eau potable provenant de son réseau, par les restrictions d'eau en vigueur actées par la Préfecture de la Corrèze en ces temps de sécheresse. À ce jour, et en cette période de pointe de la consommation des abonnés, le seuil d'alerte sur le niveau de la rivière Dordogne n'est pas atteint et le pompage de la ressource reste raisonné par rapport à la capacité maximale de la station.

**Illustration :**



*Photo – Syndicat Mixte BELLOVIC*